

Niveau :	MASTER					2^{ème} année
Domaine :	Droit – Économie - Gestion					M2
Mention :	JUSTICE – PROCES - PROCEDURES					
Parcours :	Contrats et responsabilités (civile, pénale et presse)					
Volume horaire étudiant :	285h					285h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Secrétariat pédagogique
Directrice : Charlotte DUBOIS Professeur Directrice adjointe : Aurélie CAPPELLO Maître de conférences	Emilie CHARTIER Secrétariat pédagogique – Bureau 132C 03.80.39.53.83 secretariat-cid@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR Droit et sciences économique et politique	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Les objectifs du diplôme sont :

1. De former les étudiants à la recherche.
2. De leur permettre d'enrichir leurs connaissances et d'acquérir une hauteur de vue dans différentes matières de droit privé et de sciences criminelles.
3. D'acquérir des clés favorisant la réussite aux concours et aux examens.
4. De développer des compétences en droit de la presse, matière peu étudiée dans les universités françaises et qui pourtant revêt une grande importance dans la pratique judiciaire.
5. De développer leurs qualités rédactionnelles.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Ce diplôme est une formation utile aux étudiants souhaitant passer des examens ou concours pour lesquels le droit des obligations et/ou le droit pénal figurent au nombre des matières d'admission. On pense au concours de la magistrature, aux concours de la police, de la gendarmerie ou des douanes ou à l'examen d'accès à la profession d'avocat (CRFPA).

Les enseignements de droit des contrats dispensés permettent également de postuler en tant que juristes en entreprises.

Enfin, la finalité recherche du Master et la rédaction d'un mémoire de troisième cycle pourront conduire certains étudiants à se diriger vers la recherche universitaire par la rédaction d'une thèse.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Cette année de formation permettra aux étudiants de travailler leurs qualités rédactionnelles (par la réalisation d'un mémoire), orales (par des exposés) et de développer une réflexion plus générale sur les disciplines enseignées. Ils seront également formés à la recherche documentaire.

Sur le fond, le Master 2 Contrats et responsabilités leur permettra d'acquérir de solides connaissances en droit privé et sciences criminelles. Ces connaissances seront mises au service de la pratique (par exemple par la formation à la rédaction de clauses dans un séminaire de pratique contractuelle).

L'actualité juridique sera au cœur des enseignements dispensés sous la forme de cours magistraux et d'actualité ainsi que de séminaires. Outre les compétences techniques, ce Master vise également à permettre aux étudiants d'acquérir une hauteur de vue sur le droit par des enseignements d'initiation à des cours (par exemple une initiation à la criminologie leur permettra de nourrir une réflexion sur les problématiques du droit pénal) ainsi que par des conférences thématiques qui traiteront d'un thème donné sur le modèle d'une dissertation en chaire.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **Sur sélection :**

Retrait et dépôt des dossiers : les candidatures seront à déposer en version papier selon le calendrier affiché sur le site de l'université.

Profil des candidats : ce diplôme est ouvert en formation initiale aux étudiants ayant validé un Master 1 en Droit à l'université de Bourgogne ou dans une autre université. De préférence, les étudiants doivent avoir été diplômés d'un Master en Droit privé mais une réorientation est possible pour des étudiants de formations en Droit, autres que Droit privé, si leurs motivations sont solides.

Critères et procédure d'admission : la sélection a d'abord lieu sur dossier. Elle intègre la qualité des résultats obtenus au cours de la Licence et du Master 1. Outre le niveau global du dossier, un intérêt particulier sera porté aux notes obtenues en Droit des obligations et en Droit pénal ; le dossier contient une lettre de motivation par laquelle le candidat se présente, expose le choix de ce Master et ses perspectives professionnelles ; il fournit un *curriculum vitae* présentant son parcours, son cursus universitaire ainsi que les expériences professionnelles dont il bénéficie (dans le domaine juridique et extrajuridique).

S'ajoute à l'étude du dossier, une audition des candidats présélectionnés par les directeurs du Master.

Capacité d'accueil : 20 à 25 places pour les étudiants en formation initiale ; à noter que certains cours magistraux et d'actualité seront également ouverts aux professionnels dans le cadre de la formation continue.

■ **Précision :**

Les cours magistraux dispensés au sein du Master sont également ouverts aux avocats en formation continue dûment inscrits.

Cette ouverture permettra de diversifier le public et de permettre des rencontres entre étudiants et professionnels. En revanche, les séminaires ne sont ouverts qu'aux étudiants du Master 2, à l'exclusion des professionnels inscrits aux « actions courtes » de formation au Master.

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodologie	Méthode du cas pratique	3h							
	Méthode de la dissertation	3h							
	Méthode de la note de synthèse	4h							
	Méthode du mémoire	6h							
TOTAL UE 1		16h		16h	4	CC		1	1

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit des obligations	Droit des contrats – Cours magistral et actualité	21h			6	CC		1.5	
	Droit des contrats – Séminaires	15h			2	CC		0.5	
	Pratique contractuelle - Séminaires	10h			2	CC		0.5	
	Responsabilité civile - Cours magistral et actualité	21h			6	CC		1.5	
	Responsabilité civile et réparation du dommage corporel – Séminaires	15h			2	CC		0.5	
TOTAL UE 2		82h		82h	18				4.5

UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit de la presse, de la liberté d'expression et des médias	Cours magistral et actualité	28h			6	CC		1.5	
	Séminaires	12h			2	CC		0.5	
TOTAL UE 3		40h		40h	8				2

TOTAL S1		138h		138h	30				7.5
-----------------	--	-------------	--	-------------	-----------	--	--	--	------------

SEMESTRE 2

UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit pénal	Droit pénal général et spécial - Cours magistral et actualité	25h			5	CC		1	
	Droit pénal général et spécial - Séminaires	20h			2	CC		0.5	
	Procédure pénale - Cours magistral et actualité	18h			4	CC		1	
	Procédure pénale - Séminaires	15h			2	CC		0.5	
	Peine et droit pénal international - Séminaires	15h			2	CC		0.5	
TOTAL UE 4		93h		93h	15				3.5

UE 5	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture juridique	Cours d'initiation (6h x 4 cours)	24h			3	CC		1	
	Conférences de culture juridique	30h			3	CC		1	
TOTAL UE 5		54h		54h	6				2

UE 6	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Mémoire									
TOTAL UE 6					9	CC		3	3

TOTAL S2	147h		147h	30					8.5
-----------------	-------------	--	-------------	-----------	--	--	--	--	------------

TOTAL S1 + S2	285h		285h	60					16
----------------------	-------------	--	-------------	-----------	--	--	--	--	-----------

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

■ Intervenants à la formation :

La Directrice et la Directrice Adjointe du Master choisissent les intervenants :

- Parmi les universitaires au sein de l'équipe pédagogique de l'Université de Bourgogne.
- Une demi-journée de formation par semestre et dans chaque CM (à l'exception de l'UE Culture juridique) peut être dispensée par un avocat inscrit au barreau.
- Les directeurs du Master se réservent la possibilité de solliciter pour des interventions, des conférences ou des cours spécialisés, d'autres professionnels du droit s'ils bénéficient d'une expertise particulière qui permettra d'enrichir les enseignements dispensés.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

● Notation

L'assiduité aux cours est obligatoire. Toute absence non dûment justifiée auprès de l'enseignant est sanctionnée.

● Session d'examens

Les séminaires donnent lieu à une note de contrôle continu. Au choix de l'enseignant, il peut par exemple s'agir d'exposés ou d'examens écrits.

Les enseignements CM donnent lieu à une note qui prend la forme, au choix de l'enseignant et en accord avec la direction du Master, d'un écrit ou d'un oral.

La note du mémoire (UE 5) intègre la note de méthodologie (UE1).

L'UE Culture juridique fait l'objet d'une épreuve unique en fin d'année universitaire ; cette épreuve comprend des questions posées par les différents intervenants qui ont assuré les conférences juridiques et les cours d'initiation.

La soutenance de mémoire se déroule au mois de juin selon un calendrier établi chaque année par les directeurs du Master.

Les résultats définitifs du diplôme sont délivrés au mois de juillet de l'année universitaire. L'équipe pédagogique délibère sur les étudiants proches de la mention ou de la moyenne ; en revanche, aucune session de rattrapage n'est ouverte.

● **Mémoire**

Un mémoire est rédigé sous la direction d'un enseignant du Master ou, à titre exceptionnel, d'un enseignant extérieur au Master avec l'accord du Directeur ou Directeur adjoint de la formation.

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance à l'issue du semestre 4. Le jury de soutenance est constitué du directeur de mémoire et d'un deuxième enseignant.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.